ALSH ETE 2023 - TARIFS

Tarifs :

La tarification est basée sur le **Q**uotient **F**amilial mensuel (QF) calculé en fonction du dernier avis d'imposition (revenu imposable/nombre de parts/12 mois).
Une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition devra être fournie à l'appui du dossier d'inscription. Si les familles refusent ou se trouvent dans l'impossibilité de communiquer aux services de la mairie l'avis demandé, il leur sera facturé les tarifs maximums.

	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
RICHEMONT	60.00	69.00	78.00	87.00	96.00
EXTERIEUR	76.00	85.00	94.00	103.00	112.00

Les semaines du 10 au 14 juillet et du 14 au 18 août comportant un jour férié, les tarifs ont été proratisés comme suit :

SEMAINES DU 10 AU 14 JUILLET ET DU 14 AU 18 AOUT 2023					
Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
RICHEMONT	48.00	55.00	62.00	70.00	77.00
EXTERIEUR	61.00	68.00	75.00	82.00	90.00

En cas d'allergie alimentaire nécessitant la mise en place d'un PAI, l'enfant pourra être accueilli à l'ALSH dès lors que les parents fournissent un repas.
Dans ce cas précis uniquement, la somme de 10€ pour une semaine de 5 jours ou de 8€ pour une semaine de 4 jours sera déduite du tarif hebdomadaire.

Si les parents sont séparés, le tarif « Richemontois » sera appliqué dès lors qu'au moins un des parents est domicilié à Richemont.

Le montant de la participation du Comité d'Entreprise, ou autre organisme est déduit du montant demandé aux familles si le justificatif est présenté au moment de l'inscription.

Toute inscription est ferme et définitive.
Seules les absences d'au moins 3 jours consécutifs seront remboursées sur présentation d'un certificat médical.

Le paiement interviendra après réception de la facture au début du mois suivant la prestation et sera **à régler dans les 8 jours impérativement.**

Modes de paiement :

Espèces-chèques : règlement en Mairie (Place de l'Eglise à Richemont).
Carte bancaire :

- → Sur le site de la Commune : www.richemont.fr → Enfance et Scolarité → Service Enfance → Payer ma facture.
- → Ou www.payfip.gouv.fr